

DÉNOMINATION

de chemins (Commune de Chêne-Bourg).

Du 29 Avril 1910

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux Publics, et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Chêne-Bourg en date du 12 Avril 1910 par laquelle ce Conseil décide de dénommer comme suit les chemins communaux sans appellation officielle :

Rue François Jacquier, pour le chemin tendant de la Place du Poids public à l'avenue de la gare.

Chemin de la Gravière, pour le chemin tendant de la route de Jussy au chemin de la Mousse.

Chemin de la Glacière, pour le chemin tendant de l'avenue Petit-Senn à la route de Thônex.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.
